



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Madame Alice LEBOUTTE demeurant Avenue des Ardennes 63 à 4130 Tilff.

Le terrain concerné est situé **Avenue des Ardennes, 63 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section D n°455Y14.

La demande vise les travaux suivants : Transformation d'une maison d'habitation, création de 3 emplacements de stationnement et création d'une terrasse supplémentaire et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Les volumes secondaires ne sont pas subordonnés en superficie au volume principal ;
- Le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5,00m ;
- La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérales ;
- La toiture plate n'est pas aménagée comme toiture terrasse ou toiture végétale ;
- Le nombre de matériaux de parement pour la réalisation de l'ensemble des façades des volumes secondaires est supérieur à 3 ;
- La teinte du crépi ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.94.18**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 janvier 2025 au 27 janvier 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be